

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2023 – DAF-11

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 04 MAI 2023**

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 04 du mois de mai à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2^{ème} fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine						
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc						
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges						
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre						
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary						
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis						
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain						
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred						
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François						
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe						
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget						
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise						
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle						
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David						
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina						
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys						
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille						
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice						
19	FRAIR	Jules		X	LUTIN	David						
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery						
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick						
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole						
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge						
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe	X					
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn						
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien						
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse						
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel						
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte						
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs						
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick						
32	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie						

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERVIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis	X	
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Tony MOUSSE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2023

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le 27 janvier 2023, l'assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023. Ce dernier, voté en équilibre, s'élève à 8 208 911 € à la section de fonctionnement et à 21 868 586 € à la section d'investissement.

Il convient maintenant de se prononcer sur le budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Pour rappel, celui-ci se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2022 ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2022 ;
- la décision modificative n° 1 qui amende le budget primitif 2023.

I. LE REPORT DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2022

Dans le cadre de l'approbation du compte financier unique 2022, les restes à réaliser s'établissent comme suit :

Les dépenses engagées non mandatées :

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(1) 21 872 306,06
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Opé de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
14	Opération d'équipement n° 14	7 117 551,55
15	Opération d'équipement n° 15	5 582 189,03
16	Opération d'équipement n° 16	520 599,29
17	Opération d'équipement n° 17	2 085 596,70
18	Opération d'équipement n° 18	5 133 688,85
22	Opération d'équipement n° 22	222 387,78
24	Opération d'équipement n° 24	1 191 163,73
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	5 287,88
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	13 841,25
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Et les recettes engagées n'ayant pas fait l'objet de titres :

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)		
Chap. / art.	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		⁽ⁱⁱⁱ⁾ 25 962 146,60
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 961,58
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	25 928 185,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N° 1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

Les reports de crédits font l'objet d'une reprise au sein du budget supplémentaire dans la colonne « restes à réaliser ».

I. LA REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Le budget supplémentaire 2023 intègre les résultats reportés de l'exercice précédent conformément au CFU 2022 et à la délibération d'affectation du résultat :

en dépense

- A la section d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté », la somme de 5 123 328.29 €.

en recette

- A la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 205 588.75 €
- A la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », la somme de 894 811.16 €

II. LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2023

Cette décision modificative vient modifier les autorisations budgétaires initiales pour intégrer la dépense à la section de fonctionnement et les recettes et les dépenses de la section d'investissement.

Il est proposé d'abonder le compte suivant pour la section de fonctionnement :

En dépense

- Le chapitre 66 Charges financière pour un montant de 895 811.16 € au compte 6688 « Autres charges financières »,

Il est proposé d'enregistrer les comptes suivants pour la section d'investissement :

En dépense

- Le chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées pour un montant de 7 633 333.20€ au compte 166 « Refinancement de dette »,
- Le chapitre 21 Immobilisations corporelles pour un montant de 199 000€ au compte 21838 « Autres matériels informatique »,
- Le chapitre 23 Immobilisations en cours pour un montant de 821 311.16€ au compte 2315, l'opération 14 Renforcement,

En recette

- Le chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves pour un montant de 205 588.75€ au compte 1068 «
- Le chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées pour un montant de 9 481 543.36€ au compte 166 « Refinancement de dette » la somme de 8 585 732.20€ et au compte 1641 « Emprunt en euros » la somme de 895 811.16€

En conclusion

Le budget supplémentaire 2023 du syndicat s'élève à la somme de 36 545 089.87€. Pour mémoire, le budget primitif s'élève à 30 077 497€.

Le budget global de l'exercice 2023 est de 66 622 586.87€.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2023

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°DEL-2023-DAF-02 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 en date du 27 janvier 2023,

Vu la délibération n°DEL-2023-DAF-09 adoptant le compte financier unique 2022 voté le 04 mai 2023,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	22
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2023 après s'être prononcé par chapitre à la section de fonctionnement et à la section d'investissement.

Section de Fonctionnement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Chapitre 66 "Charges financières"	895 811,16 €			
Dépenses	895 811,16 €			895 811,16 €
Recettes	0,00 €		895 811,16 €	895 811,16 €

Section d'Investissement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées"	7 633 333,20 €			
Chapitre 21 "Immobilisations Corporelles"	199 000,00 €			
Chapitre 23 "Immobilisations en cours"	821 311,16 €			
Dépenses	8 653 644,36 €	21 872 306,06 €	5 123 328,29 €	35 649 278,71 €
chapitre 10 "Dotations, fonds divers et réserves"	205 588,75 €			
Chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées"	9 481 543,36 €			
Recettes	9 687 132,11 €	25 962 146,60 €		35 649 278,71 €

Article 2 : Précise que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022, après le vote du compte financier unique 2022.

Article 3 : Le budget supplémentaire est voté en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

Equilibre global du budget supplémentaire 2023

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	895 811,16 €	35 649 278,71 €	36 545 089,87 €
Recettes	895 811,16 €	35 649 278,71 €	36 545 089,87 €

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 15 mai 2023
Président
DULAC Daniel

